

**ARRETE N° 08/2023**  
**PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION**  
**DANS L'AGGLOMERATION**

*(Publié sur le site internet le 13 janvier 2023)*

Le Maire de la Commune d'EYMEUX (Drôme),

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 131.1 à L 131.4,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - 4<sup>ème</sup> partie), approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977,

Considérant qu'à l'occasion de la fête des laboureurs organisée par le Comité des Fête, il y a lieu d'interdire la circulation et le stationnement des véhicules dans l'agglomération Grand'Rue et Rue de la Raviole le dimanche 15 janvier 2023 de 9h à 12h.

**ARRETE**

**Article 1 :** La circulation et le stationnement de tous véhicules sont interdits :

- Grand' Rue
- Rue de la Raviole

**Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle (4<sup>ème</sup> partie) sera mise en place à la charge du Comité des Fêtes.

**Article 3 :** Monsieur le Maire de la Commune d'Eymeux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Eymeux, le 13 janvier 2023

Le Maire,  
F. BAR

